

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 22 mai 2015**

Convocation du 06 mai 2015

Le Conseil municipal de Marcilly-les-Buxy s'est réuni le vendredi 22 mai 2015 à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Billon, Maire.

Etaient présents :

Mmes JAILLET, RICHARD, SALIEGE, VIET, GILLES

MM BILLON, CARPENTIER, MARILLIER, MONNERET, PACAUD, SIXDENIER, VERNOT,

Etait excusés :

Mme GOYARD arrive après le vote du deuxième point traité

Mme. SALIEGE est nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour :

- Acceptation de la résiliation du bail commercial de Jean-Michel GARNIER
- Raccordement électrique exploitation agricole de M. Marc DENIS
- Droit de préemption urbain : vente propriété BOUCANSAUD et LABRY
- Mutualisation entretien accotements avec la commune de Saint Martin d'Auxy

Le conseil municipal accepte.

Le compte rendu de la réunion du 10 avril est approuvé à l'unanimité

### **Acceptation de la résiliation du bail commercial de Jean-Michel GARNIER**

Jean-Michel GARNIER a arrêté son activité, pour maladie, au 30/04/2015 et demande la résiliation de son bail au 31/05/2015. Il s'engage à régler le solde des loyers soit 1080.72 € avant le 15/06/2015. Le conseil accepte par 11 voix pour et 1 abstention de résilier le bail à compter du 31 mai 2015.

### **Raccordement électrique exploitation agricole de M. Marc DENIS**

M. Marc DENIS demande le raccordement électrique d'une exploitation agricole aux Chenevières. Le coût des travaux s'élève à 7650 €HT. Après subvention du SYDESL, le coût à la charge du demandeur s'élève à 4590 € HT.

Afin de donner suite à cette opération, le conseil municipal doit confirmer la demande de raccordement et joindre un engagement financier du demandeur.

Après en avoir délibéré, le conseil demande au maire de s'assurer, auprès du SYDESL, que la commune n'aura rien à déboursier en cas de défaut de paiement du demandeur. Si tel est le cas, le conseil confirme la demande de raccordement, à l'unanimité (12 voix pour)

Arrivée de Mme Elodie GOYARD.\*

### **Droit de préemption urbain : vente propriété BOUCANSAUD et LABRY**

Le conseil n'exerce pas son droit préemption urbain sur ces deux ventes.

### **Mutualisation entretien accotements avec la commune de Saint Martin d'Auxy**

Le cantonnier a réalisé 8 heures 15 de broyage. Le conseil demande la même participation que l'an dernier soit 350 €.

## **Elaboration du Projet Educatif Territorial dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires**

Le conseil municipal prend connaissance et approuve le PEDT établi, en concertation, avec la commission enfance et jeunesse, les délégués de parents et les enseignants.

Il sera transmis à l'Inspection de l'Education Nationale (IEN) et à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)

Départ de Béatrice SALIEGE

## **Programme de travaux dans la forêt communale et dans le bois des biens de section E**

Point ajourné lors de la réunion du 13/03/2015.

Le coût correspondant à ces travaux proposés par l'ONF est de 1090,63€ pour le bois communal et 481,55€ pour le bois des Biens de section E.

Après renseignements pris auprès de l'ONF, la commune peut demander des devis à une entreprise ou faire réaliser ces travaux par les agents municipaux qui doivent être équipés de protections spéciales. L'ONF ne s'occupe pas du suivi des travaux.

Le conseil décide, à l'unanimité, de faire réaliser ces travaux par les agents d'entretien durant les mois d'hiver.

Le conseil laisse le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait pour la vente par adjudication des chênes de la parcelle 1 du bois de Gardelle le 3 juin 2015 à Chatenoy le Royal.

## **Acquisition de défibrillateurs et de panneaux de radars pédagogiques**

A la réunion du 13/03/2015, le Conseil Municipal a pris connaissance des propositions de la ccScc pour l'acquisition de défibrillateurs et de radars pédagogiques.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé de reporter sa décision à une prochaine réunion pour les défibrillateurs (1200 à 1400€) et intègre la possibilité d'acquisition de radars pédagogiques (1000 à 3000€) dans l'aménagement de la sécurité sur la commune par 11 voix pour et 1 voix contre. Après réflexion, le conseil décide, à l'unanimité, de ne pas s'engager dans l'acquisition d'un défibrillateur et de radars pédagogiques.

## **Suivis des projets : commerces, traversée des Baudots**

Commerces : des contacts ont été pris avec la Chambre de Commerces et d'Industrie (CCI) pour évaluer les différentes possibilités d'utiliser les bâtiments communaux, situés Rue des commerces. Des devis pour la réfection des toitures ont été demandés.

Traversée des Baudots : des contacts seront pris avec l'Agence Technique Départementale (ATD) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) pour l'aménagement.

Le conseil envisage de vendre deux parcelles non remises en location E 280 et E 281 situées en zone urbanisée à la Croix Pautet, propriété des biens des sections E. La loi ne permettant plus de reverser les revenus aux ayants-droits, cet argent pourrait être utilisé pour financer une partie de l'aménagement des hameaux des Baudots et de la Grange.

Des informations concernant la procédure seront demandées à la Sous-Préfecture.

## **Rencontre des Marcilly de France : organisation du vin d'honneur**

Le conseil fait le point sur l'organisation du vin d'honneur. Florent MARILLIER se charge de passer les commandes.

## **Informations diverses**

Transport scolaire : la commune finance deux transports scolaires, le bus du collège, le matin et le bus du soir. Depuis cette année, le coût du transport du soir est aussi obligatoirement intégré dans le coût du transport du collège. Une réflexion est en cours pour utiliser le bus du collège, pour les deux trajets.

Taxi Rosato : le conseil est informé de la décision prise par la commission départementale des taxis qui a eu lieu le 09 avril 2015.

La demande d'autorisation de stationner de M. ROSATO est refusée au motif qu'il en possède déjà une sur une autre commune. Le maire a saisi les services de la Préfecture et l'Association des Maires de Saône et Loire, pour savoir, au vue de l'écriture de la loi, comment il est possible de créer une autorisation de stationnement, en milieu rural.

La végétation près de la maison de M. MICHEL, en bordure de route sera coupée par les agents d'entretien.

Kermesse de l'école – prêt du podium de Saint Laurent d'Andenay :

Le conseil donne un avis favorable pour l'installation du podium dans la cour en herbe de l'école.

Toutefois, il décline toute responsabilité en cas d'incident, après le spectacle ; les parents sont responsables de leurs enfants.

Piscine : la mairie de Montchanin a informé tardivement (le mercredi pour le vendredi) la directrice de l'école que, suite à un problème de règlementation concernant le personnel d'encadrement, elle ne serait plus en mesure d'accueillir les deux classes composées de primaire (25) et de maternelle (26), le nombre d'enfant ne devant pas excéder 30. Un maître-nageur supplémentaire est nécessaire pour les deux groupes.

Afin de ne pas décevoir les enfants qui ont débuté le cycle, une maman qui a le diplôme de maître-nageur a proposé d'accompagner les enfants dès la prochaine séance du 29 mai 2015. Le conseil municipal la remercie.

Pour ce vendredi, une seule classe participera.

Les membres du conseil municipal,